Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 09.12.2021 Date d'impression: 09.12.2021 Numéro de version 1

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit Rubans Attrape-Mouches
- · UFI: 5600-606D-900F-5R12
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Attrape-mouches
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

Aeroxon Insect Control GmbH

Bahnhofstr. 35

D-71332 Waiblingen

· Service chargé des renseignements :

Tel: +49 (0)7151/1715-0 Fax: +49 (0)7151/1715-30

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société / Organisme: INRS / ORFILA (24 / 7)

Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59 http://www.centres-antipoison.net

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,5-di-tert-amylhydroquinone

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

Page: 2/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

#### Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 1)

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - · **PBT:** Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

#### Description :

L'attrape-mouche se compose d'une bande de papier couverte de la colle dans une boîte de papier fort. La colle contient du caoutchouc, des huiles et des résines.

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 9004-34-6 EINECS: 232-674-9	cellulose substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25 - 50%
CAS: 64742-55-8 EINECS: 265-158-7 Reg.nr.: 01-2119487077-29-X	distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités  Asp. Tox. 1, H304, EUH066	2,5 - 10%
CAS: 79-74-3 EINECS: 201-222-2 Reg.nr.: 01-2119539460-43-X	2,5-di-tert-amylhydroquinone Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317	≥ 0,1 - < 0,25%
CAS: 68442-68-2 EINECS: 270-485-3 Reg.nr.: 01-2120115789-46-X	benzénamine comprenant des groupements styrène, N-phényl- Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥ 0,025 - < 0,25%

### · Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Indications générales : En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · après contact avec la peau : Irritation de la peau
- · après contact avec les yeux : Effet d'irritation oculaire.

(suite page 3)

#### Page: 3/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

#### Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter contact avec la peau, les yeux et les vêtements .
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Protéger de l'humidité.

Ne conserver que dans le fût métallique, non ouvert, d'origine

- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- · Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

#### Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 3)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

#### 9004-34-6 cellulose

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau

- · Protection respiratoire : N'est pas nécessaire en cas d'utilisation conforme.
- · Protection des mains :

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

Gants de protection sont recommandé pour le contact cutané fréquent et / ou de longue durée avec le produit.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour les substances solides et sèches, une perméation est à exclure. Le temps de passage à travers ce gant de protection n'a donc pas été déterminé.

 Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage Non nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique solide

· Couleur : divers, selon l'encrage

Odeur : inodore
 Point de fusion : Non applicable non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 220 °C (91081-53-7 Rosin, reaction products

with formaldehyde)

· Point d'éclair : Non applicable

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Température de décomposition : Non déterminé.

(suite page 5)

Page: 5/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

### Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 4)

· SADT

· pH

Non applicable.

Non déterminé.

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 Non déterminé.
 Non applicable.
 dynamique :
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau : · Pression de vapeur :

Non applicable. Non déterminé.

insoluble

Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

Densité: non déterminée
 Densité de vapeur: Non applicable.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

• Forme : Bande de papier couverte de la colle, dans une

boîte de papier fort.

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• Température d'inflammation : Non déterminé.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

• VOC Suisse 0,00 % • Teneur en substances solides : 29,1 %

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant néant

Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants
 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

Liquides comburants
 Matières solides comburantes
 Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

## Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 5)

- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
9004-34-6	cellulose	
Oral	LD50 > 5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50 > 2.000 mg/kg (lapin)	

#### · de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

### Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 6)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
  - · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères. Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalog	· Catalogue européen des déchets	
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE	
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés	
16 03 06	déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION	
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	
08 04 99	déchets non spécifiés ailleurs	
HP14	Écotoxique	

- · Emballages non nettoyés :
  - · Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
  - · **DOT. ADR/ADN. IMDG. IATA** néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT, ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA
- · *Classe* néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
  - · DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Polluant marin : Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

*l'utilisateur* Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

(suite page 8)

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

## Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - · Directive 2012/18/UE
  - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- \*\*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
  - · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
  - · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique :

DEKRA Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne, Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2021 Numéro de version 1 Révision: 09.12.2021

### Nom du produit Rubans Attrape-Mouches

(suite de la page 8)

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

#### · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR